

RÈGLEMENT DU CONCOURS “LE GOÛT EMBARQUÉ”

Article 1 – Organisation

Le Restaurant-Traiteur du Fort, représenté par Mme Valérie PONS, Maître Artisan Traiteur & Maître Restaurateur, dont le siège est situé 868 chemin de Fauré – 82000 Montauban, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé “Le Goût Embarqué”, du 24 juillet au 15 septembre 2025, en partenariat avec la péniche GAIA (Compagnie Fluviale du Midi).

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est strictement personnelle. Une seule participation récompensée par personne sera retenue (la mieux notée en cas de publications multiples).

Sont exclus de la participation : les salariés directs du Restaurant du Fort ou de la péniche GAIA.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer :

1. Déguster un plat dans un établissement qui valorise le fait-maison, les produits bruts, et/ou les circuits courts.
2. Publier sur Facebook ou Instagram (en mode public) :
 - une photo du plat
 - une photo de la devanture du restaurant ou de l’équipe
 - en taguant : @restauranttraiteurdufort @valeriepons @compagniefluvialedumidi
 - avec les hashtags : #legoutembarqué et #toquésdugout

Les participations ne respectant pas ces modalités ne seront pas prises en compte.

Article 4 – Critères de sélection

Les participations seront évaluées par un jury sur la base des critères suivants (5 points chacun) :

- Nombre de publications
- Mise en valeur du moment gourmand
- Circuits courts à l'honneur
- Qualité du commentaire

Bonus :

- +5 pts : établissement Maître Restaurateur (plaque visible sur la photo)
- +10 pts : déjeuner au Fort (preuve via post + tag)
- +20 pts : embarquement sur la péniche GAIA (preuve via photo + tag)

Article 5 – Jury et résultats

Les résultats seront proclamés le 15 septembre 2025.

Le jury est composé de l'équipe du Fort et du capitaine de la péniche GAIA.

Les gagnants seront contactés par message privé. En l'absence de réponse sous 7 jours, la dotation sera attribuée au participant suivant dans le classement.

Article 6 – Dotations



1er prix (valeur indicative : 250 € TTC) :

- Dîner traiteur pour deux personnes par Valérie Pons
- Balade fluviale en soirée
- Nuitée sur la péniche GAIA
- Petit-déjeuner à bord



La date sera fixée en accord avec le capitaine, selon disponibilités.



Mentions spéciales :

- “Coup de cœur du Fort”
- “Cuisine la plus touchante”
- Publications mises en valeur au sein du restaurant

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 7 – Droit à l'image

En participant, chaque candidat autorise gracieusement les organisateurs à utiliser, publier, reproduire ou adapter les contenus partagés (photos, commentaires) à des fins de communication, sur les supports du Restaurant du Fort et de ses partenaires (réseaux sociaux, affichage, newsletter), pendant 12 mois à compter de la fin du concours.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit :

- d'écarter toute participation incomplète ou frauduleuse,
- de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure,
- de ne pas attribuer les lots si aucune participation ne respecte les critères.

Il décline toute responsabilité en cas de :

- problème de connexion ou de publication sur les réseaux sociaux,
- annulation ou modification de la prestation offerte par le partenaire fluvial,
- litiges entre participants ou réclamations postérieures à la remise des prix.

Article 9 – Litiges et médiation

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, le participant peut faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Le médiateur désigné est :

VIA MÉDIATION

Adresse : 33 Rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

Site : <https://www.via-mediation.fr>

Email : contact@via-mediation.fr

En cas de litige lié à une prestation touristique, le consommateur peut également contacter :

Médiation Tourisme et Voyage

BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17

Site : www.mtv.travel

Avant toute saisine, le consommateur doit avoir tenté de résoudre son litige directement auprès de l'organisateur par écrit à : contactvaleriepons@gmail.com

Article 10 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu ne seront utilisées qu'aux fins de gestion du concours (sélection des gagnants, prise de contact, suivi).

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ses données.

Exercice à : contactvaleriepons@gmail.com

Aucune donnée ne sera cédée à des tiers.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est :

- disponible sur simple demande à contactvaleriepons@gmail.com
- consultable sur le site www.valeriepons-restaurant.fr (si publication)